

# Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims

## 1. Données sur le bien du patrimoine mondial

### 1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims

### 1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

### 1.3 - Tableau des informations géographiques

Nom	Coordonnées	Bien (ha)	Zone tampon (ha)	Total (ha)	Année d'inscription
Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais du Tau, Reims	49.253 / 4.033	4.16	0	4.16	1991
<b>Total (ha)</b>		<b>4.16</b>	<b>0</b>	<b>4.16</b>	

### 1.4 - Carte(s)

Titre	Date	Lien vers source
Cathédrale Notre-Dame, ancienne abbaye Saint-Rémi et palais de Tau, Reims: délimitation du bien lors de son inscription sur la liste en 1991	2011	

### 1.5 - Site Internet et présence sur les réseaux sociaux (le cas échéant)

- [cathedrale-reims.monuments-nationaux.fr](http://cathedrale-reims.monuments-nationaux.fr)
- [palais-tau.monuments-nationaux.fr](http://palais-tau.monuments-nationaux.fr)

### Commentaire

[musees-reims.fr/fr/musees/musee-saint-remi/](http://musees-reims.fr/fr/musees/musee-saint-remi/)

## 2. Autres conventions/programmes au titre desquels le bien du patrimoine mondial est protégé (le cas échéant)

### 2.1 - D'après les informations disponibles, ce bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) est désigné et/ou protégé au titre des conventions/programmes recensés dans le tableau ci-après. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>est</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme	Le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) <u>n'est pas</u> désigné et/ou protégé au titre de la convention/du programme
2.1.1	<b>Registre international des biens culturels sous protection spéciale</b> (Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé)		×
2.1.2	<b>Liste des biens culturels sous protection renforcée</b> (Deuxième Protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé - 1999)		×
2.1.3	<b>Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar)</b> (Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar))		×
2.1.4	<b>Réseau mondial des réserves de biosphère</b> L'Homme et la biosphère (MAB)		×
2.1.5	<b>Réseau mondial des géoparc</b> Géoparc mondiaux UNESCO		×

### 2.2 - Si nécessaire, merci d'inscrire ici vos commentaires sur la question 2.1

### 2.3 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de demander, le cas échéant, une protection renforcée pour le bien du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999) au cours des trois prochaines années ?

Sans objet

### 2.4 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire inscrire le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar), le cas échéant, au cours des trois prochaines années ?

Sans objet

### 2.5 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que Réserve pour l'Homme et la biosphère (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?

Sans objet

**2.6 - Vos autorités nationales ont-elles l'intention de faire désigner le bien du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme Géoparc mondial UNESCO (le cas échéant) au cours des trois prochaines années ?**

Sans objet

**2.7 - Indiquez le niveau de coopération au niveau du bien entre les différentes désignations des conventions/programmes pour le bien**

<b>2.7.1</b>	<b>Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé</b>	
2.7.1	Il n'y a <b>aucun contact</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>occasionnellement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>régulièrement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial <b>gère également</b> cette désignation/programme.	
<b>2.7.2</b>	<b>Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)</b>	
2.7.1	Il n'y a <b>aucun contact</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>occasionnellement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>régulièrement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial <b>gère également</b> cette désignation/programme.	
<b>2.7.3</b>	<b>Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)</b>	
2.7.1	Il n'y a <b>aucun contact</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>occasionnellement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>régulièrement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial <b>gère également</b> cette désignation/programme.	
<b>2.7.4</b>	<b>Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)</b>	
2.7.1	Il n'y a <b>aucun contact</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>occasionnellement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>régulièrement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial <b>gère également</b> cette désignation/programme.	
<b>2.7.5</b>	<b>Géoparcs mondiaux UNESCO</b>	
2.7.1	Il n'y a <b>aucun contact</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	✘
2.7.2	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>occasionnellement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.3	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial communique <b>régulièrement</b> avec le(s) point(s) focal/aux de cette désignation/programme.	
2.7.4	Le gestionnaire du site du patrimoine mondial <b>gère également</b> cette désignation/programme.	

**2.8 - Ajouter ici les informations sur la coopération avec une autre/ d'autres désignation(s)/programme(s)**

**2.9 - À votre connaissance, des éléments associés au bien du patrimoine mondial ont-ils été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel ?**

Non

**2.10 - Recensez les éléments associés au bien du patrimoine mondial qui sont inscrits, à votre connaissance, au titre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.**

**2.11 - À votre connaissance, du patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial a-t-il été inscrit au titre du Programme Mémoire du monde ?**

Non

**2.12 - Recensez le patrimoine documentaire associé au bien du patrimoine mondial inscrit, à votre connaissance, au titre du Programme Mémoire du monde.**

**3. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle**

**3.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle adoptée par le Comité du patrimoine mondial**

**Déclaration de valeur universelle exceptionnelle**

Brève synthèse

Situés en région Grand-Est, dans le département de la Marne, la cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Rémi de Reims sont étroitement liés à l'histoire de la monarchie française, et donc plus généralement à l'histoire de la France.

La cathédrale Notre-Dame est un chef-d'œuvre de l'art gothique : elle témoigne de la maîtrise remarquable des nouvelles techniques architecturales atteinte dans le courant du XIIIe siècle, et réalise un mariage harmonieux entre architecture et décor sculpté. La perfection de l'architecture et du groupe de sculptures de la cathédrale est si grande qu'elle a influencé un grand nombre d'édifices plus tardifs, notamment en Allemagne. Plus qu'un simple décor, les sculptures de la cathédrale de Reims font partie intégrante de la composition architecturale de l'édifice. Reflétant tout à la fois les traditions de l'Île-de-France et les arts mineurs de la région de Champagne, ces sculptures possèdent à la fois un caractère monumental et une grâce inspirée par l'art des orfèvres qui travaillaient l'argent ou l'or. Les figures souriantes de la façade occidentale, la magnificence de la composition du Couronnement de la Vierge (au-dessus du portail central), ou la noblesse empreinte de gravité d'autres figures comme celle d'Élisabeth dans la scène figurant la Visitation ont acquis une célébrité universelle. L'harmonie équilibrée originelle a été préservée autant que la richesse de l'ornementation, des sculptures et des vitraux, manifeste évident des vingt-cinq sacres royaux qui s'y sont déroulés.

Le palais du Tau, autrefois résidence de l'archevêque, jouxtant la cathédrale, garde la mémoire de la cérémonie du sacre. Le roi, exerçant son droit de gîte, priait dans la chapelle palatine, dormait au palais et festoyait après le sacre dans la salle du banquet. La belle chapelle palatine du XIIIe siècle et la salle de banquet du XVe siècle sont demeurées intactes. Le palais du Tau conserve à l'extérieur une belle ordonnance du XVIIe siècle et abrite à présent le musée de l'œuvre et du trésor de la cathédrale, dont les collections comptent des pièces d'exception liées aux sacres des rois de France.

L'ancienne abbaye royale bénédictine Saint-Rémi, fondée dès le VIIIe siècle, présente une majestueuse architecture du XVIIIe siècle avec une salle capitulaire encore parée de sculptures exemplaires de la période romane.

L'abbatiale, église de pèlerinage élevée autour du tombeau de Saint Rémi, propose une lecture magistrale de l'architecture médiévale : elle était le plus grand édifice roman du nord de la France avant d'être transformée avec une sobriété spectaculaire à l'époque gothique. Elle est intimement impliquée dans le rituel des sacres : les cérémonies commençaient et s'achevaient à l'abbaye, conservatoire de la Sainte ampoule contenant le chrême remontant au baptême de Clovis par l'évêque Rémi, utilisé pour le sacre des rois. L'abbaye est à présent le musée historique et patrimonial du passé de Reims et sa région.

**Critère (i) :** Par l'exceptionnel maniement des nouvelles techniques architecturales du XIIIe siècle et l'harmonieux mariage de la décoration sculptée avec les éléments architecturaux, la cathédrale Notre-Dame de Reims est un des chefs-d'œuvre de l'art gothique.

**Critère (ii) :** La perfection de l'architecture et de la sculpture de ces monuments firent que de nombreux édifices plus tardifs en furent influencés en Europe.

**Critère (vi) :** Autant la cathédrale et le palais archiépiscopal que l'ancienne abbaye Saint-Rémi sont directement liés à l'histoire de la royauté française et, par là-même, à l'histoire de la France. Ces lieux impliqués dans la cérémonie du sacre royal rappellent l'équilibre entre autorité publique et fonction sacrée qui a fait de la royauté française un modèle politique dans toute l'Europe.

#### Intégrité

La cathédrale, le palais du Tau et l'abbaye Saint-Rémi de Reims constituent les lieux du sacre dans leur entier. Même si certaines parties de ces édifices, gravement endommagées pendant la Première guerre mondiale, ont subi d'importantes restaurations, la géographie comme le rituel du sacre peuvent y être évoqués ou représentés. La sculpture et la vitrerie de la cathédrale témoignent encore de ces fastes. Ces bâtiments s'inscrivent dans le tissu urbain de la grande enceinte médiévale du XIIIe siècle, au sein duquel on distingue les traces de la trame viaire antique. L'alternance d'immeubles reconstruits après-guerre dans un esprit éclectique, d'immeubles contemporains et d'immeubles anciens restaurés caractérise les abords de ces monuments.

#### Authenticité

L'histoire de la cathédrale Notre-Dame de Reims comporte huit siècles d'innovations techniques ou artistiques, depuis le XIIIe siècle jusqu'à sa restauration après la Première guerre mondiale, qui l'a dotée d'une remarquable charpente en béton armé. Si la cathédrale de Reims a malheureusement perdu une partie de sa décoration vitrée d'origine, elle abrite encore certaines œuvres les plus remarquables du vitrail gothique. Pour la préservation de ce patrimoine, l'État mène une double politique de restauration des vitraux et de soutien à la création. Ainsi, certaines de ces verrières médiévales ont retrouvé leur splendeur d'antan tandis que, dans le même temps, des artistes de renom, comme Marc Chagall, ont exercé leur art dans la cathédrale.

Le premier palais épiscopal, connu sous le nom de palais du Tau, jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses ; il a été presque entièrement reconstruit au cours du XVIIe siècle. En brisant la Sainte ampoule, la Révolution française a interrompu la tradition des sacres, qui fut reprise une dernière fois pour le sacre de Charles X, en 1825. Les restaurations successives jusqu'à aujourd'hui ont permis la mise en œuvre d'innovations technologiques respectueuses de l'authenticité des édifices.

#### Éléments requis en matière de protection et de gestion

Les trois monuments du bien sont protégés au titre du code du patrimoine (monuments historiques).

Propriété de l'État, la cathédrale est classée en totalité au titre des monuments historiques depuis 1862 (le palais du Tau depuis 1886). Elle est légalement affectée au culte catholique. Le palais du Tau est géré par le Centre des monuments nationaux, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture, qui assure son ouverture au public. Leur entretien et leur restauration font l'objet de programmes annuels et pluriannuels, soit mis en œuvre directement par l'État, soit exécutés sous son contrôle scientifique et technique. L'abbaye Saint-Rémi est propriété de la ville de Reims, son entretien et sa restauration sont de la responsabilité de la commune sous le contrôle scientifique et technique de l'État. Le réaménagement du parvis contribue à améliorer les accès et les cheminements autour du monument.

Le plan local d'urbanisme préservant le tissu urbain et instituant en servitude les cônes de vue sur la cathédrale permet de garantir la préservation du rapport étroit qui lie l'édifice à la ville. Le quartier Saint-Rémi bénéficie d'un site patrimonial remarquable dont l'objectif est la protection du bâti, la valorisation de l'espace public et des perspectives monumentales dans une démarche de projet et de renouvellement urbain. Un autre site patrimonial remarquable qui intégrera le quartier de la cathédrale est en cours d'étude et servira de base pour définir une zone tampon. Le plan de gestion du bien est en cours de rédaction.

### 3.2 - Recensez les attributs de valeur universelle exceptionnelle de votre bien et évaluez leur état. À titre indicatif, il est conseillé de se focaliser sur environ 5 attributs essentiels (pas plus de 15 en tout).

	Breve identification de l'attribut	Préservé	Compromis	Gravement Compromis	Perdu
3.2.1	Cathédrale Notre-Dame	×			
3.2.2	Palais du Tau	×			
3.2.3	Basilique Saint-Rémi	×			
3.2.4	Musée Saint-Rémi	×			
3.2.5					
3.2.6					

3.2.7					
3.2.8					
3.2.9					
3.2.10					
3.2.11					
3.2.12					
3.2.13					
3.2.14					
3.2.15					

### 3.3 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

#### 4. Facteurs affectant le bien

##### 4.1. Habitat et développement

###### 4.1.1 - Habitat

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

###### 4.1.2 - Développement commercial

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

###### 4.1.3 - Zones industrielles

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

###### 4.1.4 - Vastes infrastructures et/ou installations touristiques/de loisirs

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

###### 4.1.5 - Installations d'interprétation pour les visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, potentiel, intérieure

S'applique

Ne s'applique pas

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
 négatif							

###### 4.1.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.1 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

- signalétique patrimoniale et touristique mise en place entre 2018-2020 (cathédrale, palais du Tau et ancienne abbaye) - panneaux explicatifs bilingues français-anglais dans la basilique Saint-Remi en 2021 - projet d'aménagement de l'espace d'accueil au musée Saint-Remi en 2023 - mise en place d'un projet scientifique et culturel depuis 2021 avec un nouveau parcours muséographique (nouveaux panneaux et nouvelle signalisation, aménagement de 3 salles et de la salle capitulaire)

##### 4.2. Infrastructures de transport

###### 4.2.1 - Infrastructures de transport de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

S'applique

Ne s'applique pas

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	🔴 actuel	🟡 potentiel	🟡 intérieure	🟢 extérieure	📉 Décroissant	➡ Stable	📈 Croissant
🟢 positif ✕	✕	✕		✕		➡	
🔴 négatif							

#### 4.2.2 - Infrastructures de transport souterrain

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.2.3 - Infrastructures de transport aérien

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.2.4 - Infrastructures de transport maritime

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, extérieure

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.2.5 - Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.2.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.2 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Mise en place du schéma "Reims à vélo" comprenant 50 km de pistes cyclables dont un axe radial "Talleyrand-Chanzy" à l'emplacement de la Voie des Sacres reliant la cathédrale à l'ancienne abbaye St Remi (2022-2025). Études de maîtrise d'œuvre et ateliers participatifs (2021-2023) pour la mise en place d'une ligne de bus à haut niveau de service (livraison 2025) empruntant l'axe Chanzy-Gambetta (voie des Sacres). Lancement des travaux en 2023.

### 4.3. Ouvrages à grande échelle ou infrastructures de services

#### 4.3.1 - Infrastructures hydrauliques

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.3.2 - Infrastructures liées aux énergies renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.3.3 - Infrastructures liées aux énergies non renouvelables

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.3.4 - Installations localisées

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.3.5 - Grandes installations linéaires

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	✕ Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.3.6 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.3 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

#### 4.4. Pollution

##### 4.4.1 - Pollution des océans

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.4.2 - Pollution des eaux souterraines

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.4.3 - Pollution des eaux de surface

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.4.4 - Pollution atmosphérique

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.4.5 - Déchets solides

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.4.6 - Apport excessif d'énergie

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.4.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.4 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

#### 4.5. Utilisation/modification des ressources biologiques

##### 4.5.1 - Pêche/collecte de ressources aquatiques

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.5.2 - Aquaculture

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.5.3 - Modification du régime des sols

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

##### 4.5.4 - Élevage de bétail/pacage d'animaux domestiques

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.5 - Production de semences

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.6 - Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.7 - Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.8 - Chasse commerciale

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.9 - Chasse de subsistance

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.10 - Exploitation forestière/production de bois

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.5.11 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.5 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

### 4.6. Utilisation de ressources matérielles

#### 4.6.1 - Exploitation minière

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.6.2 - Exploitation de carrières

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.6.3 - Pétrole/gaz

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.6.4 - Exploitation hydraulique

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.6.5 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.6 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif**

**4.7. Conditions locales affectant le tissu physique**

**4.7.1 - Vent**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.2 - Humidité relative**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.3 - Température**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.4 - Radiation/lumière**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.5 - Poussière**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.6 - Eau (pluie/nappe phréatique)**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.7 - Nuisibles**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.8 - Micro-organismes**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

**4.7.9 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.7 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif**

**4.8. Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine**

**4.8.1 - Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
 négatif							

#### 4.8.2 - Modifications des valeurs associées à ce patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.8.3 - Chasse, récolte et ramassage traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.8.4 - Perturbations du mode de vie et des systèmes de savoir traditionnels

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.8.5 - Identité, cohésion sociale, modifications de la population locale/des communautés

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.8.6 - Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, intérieure, extérieure

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	<input type="checkbox"/> Ne s'applique pas
--	--

Impact	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
	 actuel	 potentiel	 intérieure	 extérieure	 Décroissant	 Stable	 Croissant
 positif <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
 négatif							

#### 4.8.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.8 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

- Mise en place d'un spectacle multimédia "Regalia" sur les façades occidentales de la cathédrale (depuis 2019) et de la basilique (depuis 2021) permettant de relier les sites, distants de 1.5 km. Meilleure compréhension de la VUE (rituel et lieux des sacres) destinée au grand public. - Mise en place d'événementiels comme les fêtes johanniques chaque année en juin aux alentours du bien (parvis de la cathédrale, réaménagement du parvis de la basilique en 2020 et du parc Saint-Remi en 2021).

#### 4.9. Autres activités humaines

##### 4.9.1 - Activités illégales

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.9.2 - Destruction délibérée du patrimoine

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.9.3 - Entraînement militaire

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.9.4 - Guerre

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.9.5 - Terrorisme

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, négatif, potentiel, intérieure, extérieure

X S'applique		Ne s'applique pas					
	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif							
négatif X		X	X	X		→	

#### 4.9.6 - Troubles civils

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

#### 4.9.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.9 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

Consignes Vigipirate appliquées sur les différents monuments suivant les directives nationales. Plans de sauvegarde des biens culturels (PSBC) en cours d'élaboration pour le musée St Remi (2024) et le palais du Tau dont la réhabilitation permet d'anticiper la rédaction du PSBC en amont de la réouverture au public en 2025, en lien direct avec la cathédrale (proximité géographique et immobilière).

#### 4.10. Changement climatique/problèmes météorologiques

##### 4.10.1 - Tempêtes

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.2 - Inondations

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.3 - Sécheresses

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.4 - Désertification

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.5 - Modification des eaux de l'océan

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.6 - Températures extrêmes

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

##### 4.10.7 - Autres modifications du climat

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	X Ne s'applique pas
------------	---------------------

**4.10.8 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.10 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif**

**4.11. Évènements écologiques ou géologiques soudains**

**4.11.1 - Éruption volcanique**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.2 - Tremblement de terre**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.3 - Tsunami/raz-de-marée**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.4 - Avalanche/glisement de terrain**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.5 - Erosion et envasement/dépôt**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.6 - Incendies d'origine naturelle**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.11.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.11 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif**

**4.12. Espèces envahissantes/espèces exotiques ou hyper-abondantes**

**4.12.1 - Espèces transportées**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.12.2 - Espèces envahissantes/exotiques terrestres**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.12.3 - Espèces envahissantes/exotiques d'eau douce**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

**4.12.4 - Espèces envahissantes/exotiques marines**

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique

Ne s'applique pas

#### 4.12.5 - Espèces hyper-abondantes

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.12.6 - Matériel génétiquement modifié

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

#### 4.12.7 - Précisez, si nécessaire, de quelle manière les facteurs indiqués au point 4.12 affectent le bien d'un point de vue négatif ou positif

#### 4.13. Gestion et facteurs institutionnels

##### 4.13.1 - Système de gestion/plan de gestion

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
négatif							

##### 4.13.2 - Cadre juridique

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
négatif							

##### 4.13.3 - Gouvernance

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant
positif <input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>
négatif							

##### 4.13.4 - Activités de gestion

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- Ne s'applique pas

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.13.5 - Ressources financières

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.13.6 - Ressources humaines

S'applique	<input checked="" type="checkbox"/> Ne s'applique pas
------------	---

##### 4.13.7 - Activités de recherche/de suivi à faible impact

Réponses précédentes du cycle 2 (19/07/2013):

- S'applique, positif, actuel, potentiel, intérieure

<input checked="" type="checkbox"/> S'applique	Ne s'applique pas
--	-------------------

	Impact		Origine		Évolution de l'impact		
Impact	actuel	potentiel	intérieure	extérieure	Décroissant	Stable	Croissant



#### 4.1.5 Installations d'interprétation pour les visiteurs


#### Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

<input checked="" type="checkbox"/>	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

#### Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
<input checked="" type="checkbox"/>	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

#### Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

<input checked="" type="checkbox"/>	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

#### Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

#### Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse

## 4.2 Infrastructures de transport

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.2.1 Infrastructures de transport de surface						

#### Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue

#### Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
	En cours

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✘	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
✘	Statique
	En hausse

#### 4.8 Utilisations sociétales/culturelles du patrimoine

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.8.1 Utilisations et associations rituelles/spirituelles/religieuses						

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
	Restreinte
✘	Localisée
	Extensive
	Très répandue
Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
✘	Fréquent
	En cours
Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
	Insignifiant
✘	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
✘	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
	En baisse
	Statique

<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse
-------------------------------------	-----------

  

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.8.6 Impacts des activités touristiques/de loisirs des visiteurs	  	 	

  

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
<input type="checkbox"/>	Restreinte
<input type="checkbox"/>	Localisée
<input checked="" type="checkbox"/>	Extensive
<input type="checkbox"/>	Très répandue

  

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
<input type="checkbox"/>	Phénomène unique/rare
<input type="checkbox"/>	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
<input type="checkbox"/>	En cours

  

Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien	
<input type="checkbox"/>	Insignifiant
<input checked="" type="checkbox"/>	Mineur
<input type="checkbox"/>	Significatif
<input type="checkbox"/>	Catastrophique

  

Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire	
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
<input type="checkbox"/>	Capacité moyenne
<input type="checkbox"/>	Capacité faible
<input type="checkbox"/>	Aucune capacité/aucune ressource

  

Tendance - Evolution durant les 6 dernières années	
<input type="checkbox"/>	En baisse
<input type="checkbox"/>	Statique
<input checked="" type="checkbox"/>	En hausse

## 4.9 Autres activités humaines

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.9.5 Terrorisme	  	 	

  

Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur	
<input type="checkbox"/>	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
<input type="checkbox"/>	Extensive
<input type="checkbox"/>	Très répandue

  

Echelle temporelle - Fréquence du facteur	
<input checked="" type="checkbox"/>	Phénomène unique/rare
<input type="checkbox"/>	Intermittent/sporadique

	Fréquent
	En cours
<b>Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
<b>Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
<b>Tendance - Evolution durant les 6 dernières années</b>	
	En baisse
<input checked="" type="checkbox"/>	Statique
	En hausse

#### 4.13 Gestion et facteurs institutionnels

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.1 Système de gestion/plan de gestion						

<b>Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur</b>	
	Restreinte
<input checked="" type="checkbox"/>	Localisée
	Extensive
	Très répandue
<b>Echelle temporelle - Fréquence du facteur</b>	
	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
<input checked="" type="checkbox"/>	Fréquent
	En cours
<b>Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
<b>Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire</b>	
	Capacité haute
<input checked="" type="checkbox"/>	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
<b>Tendance - Evolution durant les 6 dernières années</b>	

	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.2 Cadre juridique	 	 	

#### Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue

#### Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
X	Fréquent
	En cours

#### Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien

	Insignifiant
X	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

#### Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire

X	Capacité haute
	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

#### Tendance - Evolution durant les 6 dernières années

	En baisse
	Statique
X	En hausse

Nom	Impact	Origine	Évolution
4.13.3 Gouvernance	 	 	

#### Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur

	Restreinte
X	Localisée
	Extensive
	Très répandue

#### Echelle temporelle - Fréquence du facteur

	Phénomène unique/rare
--	-----------------------

	Intermittent/sporadique
✘	Fréquent
	En cours
<b>Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien</b>	
✘	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique
<b>Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire</b>	
	Capacité haute
✘	Capacité moyenne
	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource
<b>Tendance - Evolution durant les 6 dernières années</b>	
	En baisse
	Statique
✘	En hausse

Nom	Impact			Origine		Évolution
4.13.7 Activités de recherche/de suivi à faible impact						

<b>Echelle spatiale - Surface d'impact du facteur</b>	
✘	Restreinte
	Localisée
	Extensive
	Très répandue

<b>Echelle temporelle - Fréquence du facteur</b>	
✘	Phénomène unique/rare
	Intermittent/sporadique
	Fréquent
	En cours

<b>Impact - Impact sur les attributs de la valeur du bien</b>	
✘	Insignifiant
	Mineur
	Significatif
	Catastrophique

<b>Réaction du gestionnaire - Capacité de réaction du gestionnaire</b>	
	Capacité haute
	Capacité moyenne
✘	Capacité faible
	Aucune capacité/aucune ressource

<b>Tendance - Evolution durant les 6 dernières années</b>	
---	--

	En baisse
	Statique
✘	En hausse

#### 4.17. Inscription en série (nationale ou transnationale)

**4.17.1 - Si votre bien fait l'objet d'une inscription en série (nationale ou transnationale), identifiez les éléments du bien impactés par chaque facteur**

#### 4.18. Évaluation de l'état de conservation au prochain cycle des Rapports périodiques

**4.18.1 - Évaluez l'état de conservation de chaque attribut dans environ 6 ans (prochain cycle de soumission des Rapports périodiques).**

	Attribut	Préservé	Compromis	Gravement compromis	Perdu
4.18.1.1	Cathédrale Notre-Dame	✘			
4.18.1.2	Palais du Tau	✘			
4.18.1.3	musée Saint-Remi	✘			
4.18.1.4	basilique Saint-Remi	✘			
4.18.1.5					

#### 5. Protection et gestion du bien

##### 5.1. Limites et zones tampons

**5.1.1 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?**

Les limites sont **appropriées pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien**

**5.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues et reconnues ?**

Les limites **sont connues** par l'autorité de gestion et les communautés locales/propriétaires

**5.1.3 - La/les zone(s) tampon(s) du bien du patrimoine mondial est/sont-elle(s) adéquate(s) pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?**

Le bien n'a **aucune zone tampon, et cela constitue un manque.**

**5.1.4 - Les limites de la zone tampon sont-elles connues et reconnues ?**

Le bien n'a **aucune zone tampon connue ni reconnue.**

**5.1.5 - Remarques, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial**

Aucune zone tampon n'a été mise en place de façon rétrospective. Le projet actuel de la Ville et de l'État partie est la mise en place de la future zone tampon sur le tracé du site patrimonial remarquable (SPR) du centre-ville (approuvé en 2020) et une partie du SPR de Saint-Nicaise (approuvé en 2016).

##### 5.2. Mesures de protection

**5.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles).**

Protection au titre du code de l'urbanisme : Le Plan local d'urbanisme de la ville de Reims adopté en 2008 définit un certain nombre d'orientations opposables au tiers en matière de préservation du patrimoine dans l'environnement des biens.

Source: Rapport périodique cycle 2

##### Commentaire

La cathédrale de Reims est classée monument historique par la liste de 1862. Le palais du Tau est classé par arrêté du 20 décembre 1907. L'abbaye Saint-Rémi est classée par arrêté du 1er décembre 1933. Nouvelles mesures de protection mises en place depuis 2016.

**5.2.2 - Indiquez les législations et autres mesures (réglementaires, y compris en matière d'aménagement du territoire, contractuelles, institutionnelles ou traditionnelles) qui n'apparaissent pas au point 5.2.1 et précisez la catégorie à laquelle elles appartiennent.**

2016 / Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine pour le site patrimonial remarquable de Saint-Nicaise / Servitude d'utilité publique, opposable au tiers précisant les modalités réglementaires /

2020 / Classement du Site Patrimonial Remarquable (SPR) du centre-ville / Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine: notification du marché en 2022, approbation attendue en 2025 /

**5.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation y compris en matière d'aménagement du territoire) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?**  
Le cadre juridique destiné à maintenir la valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien du patrimoine mondial est adapté pour assurer une gestion et une protection efficaces.

**5.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?**  
Le bien n'a aucune zone tampon.

**5.2.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité ?**  
Le cadre juridique pour l'environnement général du bien du patrimoine mondial constitue une base appropriée pour une gestion et une protection efficaces du bien, tout en contribuant au maintien de sa valeur universelle exceptionnelle incluant les conditions d'authenticité et/ou d'intégrité du bien.

**5.2.6 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?**  
On dispose de capacités/ressources appropriées pour faire appliquer les mesures législatives et/ou réglementaires dans le périmètre du bien du patrimoine mondial.

**5.2.7 - Indiquez brièvement comment la législation, y compris l'aménagement du territoire et les autres réglementations, fonctionne en pratique.**

**5.2.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures prises pour protéger le bien du patrimoine mondial**

### 5.3. Système de gestion/Plan de gestion

**5.3.1 - Cochez la/les case(s) décrivant le mieux le système de gouvernance et de gestion du bien**  
Système de gestion public local/national conjoint

Si vous avez choisi « Autre », précisez

**5.3.2 - Système de gestion : indiquez quel(s) outil(s) de gestion ci-après est/sont utilisé(s) pour aider à protéger le bien.**

D'autres formes de plans statutaires ou non statutaires (ex. plans stratégiques).

Des modes de gestion traditionnels reconnus par les communautés locales et d'autres groupes spécifiques.

Un cadre de gestion de l'environnement.

Une approche conjointe de gestion du patrimoine culturel et naturel.

**5.3.3 - Décrivez brièvement le système de gestion établi pour votre bien**

2019-2020 : projet de recherches sur les axes du futur plan de gestion piloté par l'ENS d'architecture de Nancy, en partenariat avec la Ville et l'Etat-DRAC. 2022 : conventions de partenariat, groupement de commande État-DRAC/ Etat-Centre des Monuments Nationaux/Ville. 2022-23 : études de maîtrise d'œuvre pour la rédaction du cahier des charges en vue du recrutement d'un bureau d'études techniques pour la réalisation du plan de gestion. Fin 2023 : lancement de l'appel d'offres.

**5.3.4 - Documents de gestion**

**5.3.5 - La Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a-t-elle été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien ?**

La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée.

**5.3.6 - Si la Recommandation concernant le paysage urbain historique (2011) a été utilisée pour ce bien, décrivez brièvement les mesures prises.**

**5.3.7 - Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial a-t-il été utilisé pour le bien ?**  
Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé.

**5.3.8 - Si le document d'orientation sur les impacts du changement climatique a été utilisé, décrivez brièvement les mesures prises, ainsi que les études effectuées sur les effets du changement climatique sur le bien :**

**5.3.9 - La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour ce bien ?**

La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

**5.3.10 - Si la Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises**

**5.3.11 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national/fédéral, régional/provincial/état, local/municipal, etc. ) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?**

Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée.

**5.3.12 - Le système/plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?**  
Il n'y a actuellement aucun système/plan de gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien.

### 5.3.13 - Le système/plan de gestion est-il mis en œuvre ?

Il n'existe aucun système/plan de gestion.

### 5.3.14 - Existe-t-il un plan de travail/d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

Il n'existe aucun plan de travail/plan d'action annuel bien que ce besoin ait été constaté.

### 5.3.15 - Le système de gestion intègre-t-il des mécanismes et procédures formels pour assurer la participation et la contribution des groupes suivants, vivant dans les limites ou à proximité du bien du patrimoine mondial et/ou de la zone tampon, aux décisions de gestion maintenant la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

		Sans objet	Pas de mécanismes de participation	Une certaine participation	Participation directe	Participation évolutive à tous les processus de décision pertinents
5.3.15.1	Communautés locales					×
5.3.15.2	Collectivités locales					×
5.3.15.3	Propriétaires dans le périmètre du bien et de la zone tampon					×
5.3.15.4	Peuples autochtones	×				
5.3.15.5	Femmes					×
5.3.15.6	Autres groupes spécifiques					×
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

### 5.3.16 - Évaluez la coopération/relation entre les gestionnaires/coordonateurs/personnel du bien du patrimoine mondial et les groupes suivants

		Sans objet	Pas de coopération/relation	Faible	Moyenne	Bonne
5.3.16.1	Communautés locales				×	
5.3.16.2	Autorités locales/municipales					×
5.3.16.3	Peuples autochtones	×				
5.3.16.4	Propriétaires fonciers					×
5.3.16.5	Femmes				×	
5.3.16.6	Jeunes/enfants			×		
5.3.16.7	Chercheurs					×
5.3.16.8	Visiteurs locaux/touristes				×	
5.3.16.9	Touristes nationaux/internationaux				×	
5.3.16.10	Secteur touristique					×
5.3.16.11	Entreprises et industries locales				×	
5.3.16.12	ONG	×				
5.3.16.13	Autres groupes spécifiques	×				
	Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser					

### 5.3.17 - Évaluez de quelle manière le système de gestion de votre bien contribue à atteindre les objectifs de la Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial

		Sans objet	Pas de contribution	Contribution limitée	Contribution importante	Parfaite réalisation des objectifs
5.3.17.1	Le système de gestion du bien contribue à l'égalité des genres.			×		
5.3.17.2	Le système de gestion du bien offre des services / avantages à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales).		×			
5.3.17.3	Le système de gestion du bien contribue à l'inclusion sociale et l'équité, en améliorant les opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou autre, de la religion, du milieu économique ou de toute autre considération.				×	
5.3.17.4	Le système de gestion du bien intègre une approche fondée sur les droits de l'homme.				×	



Recherche et suivi	Disponibilité moyenne
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs / tourisme	Bonne disponibilité
Gardiennage, police	Disponibilité moyenne

#### 6.1.9 - Pour la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez noter la disponibilité de formations dans les disciplines énumérées

Conservation	Bonne disponibilité
Durabilité environnementale	Disponibilité moyenne
Participation et inclusion des communautés	Bonne disponibilité
Préparation aux risques	Disponibilité moyenne
Renforcement des capacités et éducation	Bonne disponibilité
Administration	Bonne disponibilité
Recherche et suivi	Disponibilité moyenne
Sensibilisation et communication des informations publiques	Bonne disponibilité
Marketing et promotion	Bonne disponibilité
Interprétation	Bonne disponibilité
Gestion des visiteurs/tourisme	Bonne disponibilité
Forces de l'ordre (gardiennage, police)	Disponibilité moyenne

#### 6.1.10 - La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a-t-elle été utilisée pour le bien ?

La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial n'a pas été utilisée.

#### 6.1.11 - Si la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial a été utilisée, décrivez brièvement les mesures prises.

#### 6.1.12 - Existe-t-il des plans ou programmes de renforcement des compétences sur site pour développer l'expertise locale et permettre le transfert des compétences pour la conservation et la gestion du bien du patrimoine mondial ?

Un plan ou programme local de renforcement des compétences est en place et totalement mis en œuvre ; toutes les compétences techniques sont transmises à ceux qui gèrent le bien localement.

#### 6.1.13 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines, l'expertise et la formation

### 7. Études scientifiques et projets de recherche

#### 7.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

La connaissance des valeurs et attributs du bien du patrimoine mondial est appropriée.

#### 7.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a une recherche considérable, mais elle n'est pas axée sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

#### 7.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils librement disponibles et diffusés ?

Les résultats de la recherche sont communiqués aux communautés locales ainsi qu'à certains organismes nationaux.

#### 7.4 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les études scientifiques et les projets de recherche

### 8. Éducation, information et sensibilisation

#### 8.1 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants

Communautés locales	Sensibilisation faible
Autorités locales, municipales	Sensibilisation faible
Peuples autochtones	Sensibilisation faible

Propriétaires fonciers	Sensibilisation faible
Femmes	Sensibilisation faible
Jeunes/enfants	Aucune sensibilisation
Chercheurs	Sensibilisation moyenne
Visiteurs locaux	Sensibilisation moyenne
Touristes nationaux/internationaux	Sensibilisation moyenne
Secteur du tourisme	Sensibilisation moyenne
Entreprises et industries locales	Sensibilisation faible
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez :	

## 8.2 - Le bien dispose-t-il d'un/de programme(s) d'éducation sur le patrimoine pour les enfants et/ou les jeunes contribuant à mieux faire comprendre le patrimoine, promouvoir la diversité et encourager le dialogue interculturel ?

Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes mais il ne répond que partiellement aux besoins.

## 8.3 - Quel est le public ciblé par les programmes d'éducation et de sensibilisation sur le bien ?

Communautés locales
Autorités locales, municipales
Peuples autochtones
Propriétaires fonciers
Femmes
Jeunes/enfants
Visiteurs locaux
Touristes nationaux/internationaux
Secteur du tourisme

## 8.4 - Veuillez noter le caractère plus ou moins adapté des installations suivantes destinées aux visiteurs, en ce qui concerne l'éducation, l'information, l'interprétation et la sensibilisation au bien du patrimoine mondial

Centre d'accueil des visiteurs	Moyennement adaptée
Musée de site	Moyennement adaptée
Kiosques d'information	Moyennement adaptée
Visites guidées	Moyennement adaptée
Sentiers/tinéraires	Moyennement adaptée
Documents d'information papier	Moyennement adaptée
Informations en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.)	Moyennement adaptée
Transports	Moyennement adaptée
Autre	Non nécessaire
Si vous avez choisi « Autre », précisez	

## 8.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'éducation, l'information et la sensibilisation

### 9. Gestion des visiteurs

#### 9.1 - Estimez le nombre de visiteurs annuel (visiteurs nationaux et internationaux compris) depuis le dernier Rapport périodique

460 118 cathédrale/ 80 145 palais Tau + 20 255 tours cathédrale / 25 000 musée St Remi/ 82 501 basilique St Remi / 53 210 palais Tau + 8 031 tours cathédrale / 20 000 musée St Remi / 40 878 palais du Tau + 442 tours cathédrale / 501 003 cathédrale/ 97 430 palais Tau + 10 673 tours cathédrale / 25 000 musée St Remi/ 13 basilique St Remi / 90 250 palais Tau + 12 702 tours cathédrale / 25 000 musée St Remi /

#### 9.2 - Sources d'information utilisées pour rassembler les statistiques de fréquentation

Billets d'entrée et inscriptions
Secteur du tourisme

### 9.3 - Quelle est la durée moyenne d'une visite sur le site du patrimoine mondial ?

Entre une et trois heures

### 9.4 - Veuillez indiquer les sources d'information

Les visites des hauteurs de la cathédrale sont toutes accompagnées par un agent du palais du Tau (CMN) et durent 1 heure environ. La durée de visite moyenne est d'environ 1h15/1h30 pour le palais du Tau.

### 9.5 - Quelles sont les dépenses moyennes approximatives des visiteurs par jour (Estimez la dépense en dollars des États-Unis) ?

En 2022: taxes de séjour Office de tourisme = 2 286 517 € / 1.6 millions nuitées marchandes / 12 millions touristes + excursionnistes / n.i. / n.i. / tarif: 8 € entrée individuelle palais du Tau et tours de la cathédrale/ tarif: 5.5 € entrée individuelle musée St Remi / recettes visites groupes Office de tourisme: 312 043 € / recettes visites individuelles Office de tourisme: 99 225 € / dépense boutique palais du Tau CA/ nbre visiteurs: 1.6 € / visiteur - recettes boutique Office de tourisme: 175 114 € = 12.07 € panier moyen /

### 9.6 - Veuillez indiquer les sources d'information

Rapport d'activité Office de tourisme du Grand Reims 2022 - Réponses palais du Tau et musée St Remi.

### 9.7 - Le système/plan de gestion du bien du patrimoine mondial intègre-t-il une stratégie, avec un plan d'actions, pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts économiques, socioculturels et environnementaux ?

Il y a une stratégie pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a des insuffisances au niveau de la mise en œuvre.

### 9.8 - Commentaires concernant la réponse fournie à la question 9.7 ci-dessus

Réponses diamétralement opposées entre les gestionnaires du secteur cathédrale qui estiment que la stratégie autour du bien est planifiée et efficace tandis que les gestionnaires du secteur St Remi estiment qu'il n'y a aucune stratégie. Par ailleurs, le palais du Tau situé à proximité de la cathédrale, ne souffre pas de surfréquentation et la gestion des visiteurs s'avère aisée.

### 9.9 - L'utilisation du bien par les visiteurs est-elle gérée de manière efficace pour préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

L'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial est géré efficacement et n'affecte pas sa valeur universelle exceptionnelle.

### 9.10 - L'efficacité de la gestion du tourisme est-elle régulièrement contrôlée ?

Non

Si vous utilisez un autre système, précisez :

### 9.11 - Comment le secteur du tourisme coopère-t-il avec la gestion du site pour enrichir les expériences du visiteur et préserver la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial ?

Il y a peu de coopération entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs.

### 9.12 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien sont acceptables mais pourraient être améliorées.

### 9.13 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

Dans un seul emplacement et facilement visible par les visiteurs.

### 9.14 - Comment les revenus du tourisme/apportés par les visiteurs (droits d'entrée, permis) contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

On collecte des droits d'entrée et cela contribue largement à la gestion du bien du patrimoine mondial.

### 9.15 - Existe-t-il des initiatives locales de tourisme durable ?

Sans objet

Si vous avez répondu « Oui », précisez

### 9.16 - Les bénéfices du tourisme sont-ils partagés avec les communautés locales ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez :

### 9.17 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant la gestion des visites du bien du patrimoine mondial

Pour les questions 9.9 / 9.11 / 9.12 / 9.13: à l'instar de la question 9.7, réponses opposées entre les gestionnaires du secteur cathédrale et ceux du secteur St Remi, ces derniers soulignant des lacunes en termes de présentation, de visibilité et d'interprétation de la VUE.

## 10. Suivi

### 10.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de sa valeur universelle exceptionnelle ?

Il y a un suivi important, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle.

### 10.2 - Les informations nécessaires sont-elles disponibles pour définir des indicateurs clés de mesure de l'état de conservation et sont-elles utilisées pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré.

### 10.3 - Des indicateurs clés sont-ils définis et en place pour les aspects principaux suivants du bien ?

	Importance des indicateurs de suivi	Sans objet	Pas d'indicateurs	Indicateurs définis mais pas encore en usage	Indicateurs définis et utilisés depuis le dernier cycle de soumission de Rapports périodiques
10.3.1	État de conservation			×	
10.3.2	Efficacité du système de gestion	×			
10.3.3	Système de gouvernance			×	
10.3.4	Synergie appropriée avec les autres désignations de conservation			×	
10.3.5	Contribution au développement durable			×	
10.3.6	Renforcement des capacités			×	

### 10.4 - Commentaires concernant les indicateurs clés adoptés pour le bien

### 10.5 - Veuillez noter le niveau de participation des groupes suivants au suivi :

Gestionnaires et personnel du patrimoine mondial	Bonne participation
Autorités locales, municipales	Bonne participation
Communautés locales	Participation moyenne
Peuples autochtones	Peu de participation
Propriétaires fonciers	Participation moyenne
Femmes	Peu de participation
Chercheurs	Participation moyenne
Secteur du tourisme	Participation moyenne
Entreprises et industries locales	Peu de participation
ONG	Sans objet
Autres groupes spécifiques	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », veuillez préciser :	

### 10.6 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées du Comité du patrimoine mondial (Aller au début du chapitre 3 pour le [lien vers les rapports sur l'état de conservation](#) de la base de données du Centre du patrimoine mondial sur l'état de conservation) ?

La mise en œuvre est en cours.

### 10.7 - Commentaires concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

En 1998, le rapport d'ICOMOS préconisait la mise en place d'une zone tampon et la rédaction d'un plan de gestion (voir le document: <https://whc.unesco.org/fr/documents/140414/>).

### 10.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le suivi

## 11. Évaluation des principaux besoins de gestion

### 11.1 - Évaluation des besoins de gestion

5.1	<b>Limites et zones tampons</b>	
5.1.3	Le bien n'a aucune zone tampon, et cela constitue un manque	×
5.1.4	Le bien n'a aucune zone tampon connue ni reconnue	
5.2	<b>Mesures de protection</b>	
5.2.4	Le bien n'a aucune zone tampon	×
5.3	<b>Système de gestion/Plan de gestion</b>	
5.3.5	La Recommandation concernant le paysage urbain historique de 2011 n'a pas été utilisée pour développer les politiques et bonnes pratiques de protection du bien	
5.3.7	Le document d'orientation sur les impacts du changement climatique n'a pas été utilisé pour le bien	
5.3.9	La Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial n'a pas été utilisée pour ce bien	
5.3.11	Il y a une coordination entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, mais elle pourrait être améliorée	×
5.3.12	Il n'y a actuellement aucun système/plan de gestion pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien	

5.3.13	Il n'existe actuellement <b>aucun système/plan de gestion</b> pour ce bien	
5.3.14	Il <b>n'existe aucun</b> plan de travail/plan d'action annuel <b>bien que ce besoin ait été constaté</b>	
5.3.17	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le système de gestion du bien <b>contribue de manière limitée à l'égalité des genres</b></li> <li>Le système de gestion du bien <b>ne contribue pas à la communauté locale au niveau de l'écosystème (par ex. air, eau, aliments, plantes médicinales) en offrant des services/avantages</b></li> </ul>	
<b>6.1</b>	<b>Financement</b>	
6.1.3	Le budget dont on dispose <b>est acceptable</b> , mais <b>pourrait être augmenté ultérieurement</b> afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	✗
6.1.7	Les ressources humaines sont <b>en partie adaptées</b> aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	✗
6.1.10	La Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial <b>n'a pas été utilisée</b> pour ce bien du patrimoine mondial	
<b>7</b>	<b>Études scientifiques et projets de recherche</b>	
7.2	Il y a une <b>recherche considérable</b> menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais <b>elle n'est pas axée sur les besoins</b> de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle	✗
<b>8</b>	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>	
8.2	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes <b>mais il ne répond que partiellement aux besoins</b>	✗
<b>9</b>	<b>Gestion des visiteurs</b>	
9.7	Il y a <b>une stratégie</b> pour gérer le flux de visiteurs, l'activité touristique et ses impacts sur le bien du patrimoine mondial mais il y a <b>des insuffisances au niveau de la mise en œuvre</b>	
9.11	Il y a <b>peu de coopération</b> entre les responsables du bien du patrimoine mondial et l'industrie touristique <b>pour mettre en avant la valeur universelle exceptionnelle et enrichir l'appréciation des visiteurs</b>	
9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien <b>sont acceptables mais pourraient être améliorées</b>	✗
<b>10</b>	<b>Suivi</b>	
10.1	Il y a un <b>suivi important</b> dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle	✗
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est <b>appropriée et des indicateurs clés ont été définis</b> , mais <b>le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré</b>	✗

Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires

Please save this question to reflect changes

## 12. Résumé et conclusions

### 12.1. Tableau récapitulatif - Facteurs affectant le bien

#### 12.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

<b>4.9</b>	<b>Autres activités humaines</b>						
<b>4.9.5</b>	Terrorisme						

Question not completed

### 12.2. Tableau récapitulatif 2 – Besoins en matière de gestion

#### 12.2.1 - Résumé - Besoins en matière de gestion

<b>5.1</b>	<b>Limites et zones tampons</b>				
		<b>Actions</b>	<b>Calendrier</b>	<b>Organisation chef de file (et autres organismes engagés)</b>	<b>Informations / commentaires supplémentaires</b>
<b>5.1.3</b>	Le bien n'a <b>aucune zone tampon, et cela constitue un manque</b>	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	État-DRAC	sans objet
<b>5.2</b>	<b>Mesures de protection</b>				

5.2.4	Le bien n'a aucune zone tampon	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	État-DRAC	sans objet
5.3	<b>Système de gestion/Plan de gestion</b>				
5.3.11	Il y a une <b>coordination</b> entre les entités administratives impliquées dans la gestion du bien, <b>mais elle pourrait être améliorée</b>	Mise en place du plan de gestion	2022: conventions cadre et d'application tripartites 2022-23: rédaction du cahier des charges en vue du recrutement d'un bureau d'études techniques pour la réalisation du "plan de gestion" Fin 2023: lancement de l'AMO "plan de gestion"	État-DRAC / Ville de Reims / Centre des monuments nationaux	sans objet
6.1	<b>Financement</b>				
6.1.3	Le budget dont on dispose <b>est acceptable</b> , mais <b>pourrait être augmenté ultérieurement</b> afin de répondre entièrement aux besoins de la gestion pour ce bien du patrimoine mondial	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet
6.1.7	Les ressources humaines sont <b>en partie adaptées</b> aux besoins de la gestion du bien du patrimoine mondial	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet
7	<b>Études scientifiques et projets de recherche</b>				
7.2	Il y a une <b>recherche considérable</b> menée dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais <b>elle n'est pas axée sur les besoins</b> de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet
8	<b>Éducation, information et sensibilisation</b>				
8.2	Il existe un programme planifié d'éducation et de sensibilisation des enfants et/ou des jeunes <b>mais il ne répond que partiellement aux besoins</b>	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet
9	<b>Gestion des visiteurs</b>				

9.12	La présentation et l'interprétation de la valeur universelle exceptionnelle du bien <b>sont acceptables mais pourraient être améliorées</b>				
------	---	--	--	--	--

10	Suivi				
10.1	Il y a un <b>suivi important</b> dans le périmètre du bien du patrimoine mondial, mais il n'est pas axé sur les besoins de la gestion et/ou l'amélioration de la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet
10.2	L'information sur les valeurs du bien du patrimoine mondial est <b>appropriée et des indicateurs clés ont été définis, mais le suivi de l'état des indicateurs pourrait être amélioré</b>	Lancement de l'AMO " plan de gestion".	2022: conventions tripartites 2023: rédaction du cahier des charges pour lancement AMO Plan de gestion: 2023-2025 Mise en place de la zone tampon à partir de 2025	Pilotage État-DRAC en lien avec la Ville de Reims et le Centre des monuments nationaux	sans objet

### Résumé - Besoins en matière de gestion complété

#### 12.3. Conclusions finales sur l'état de conservation du bien

##### 12.3.1 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'authenticité du bien du patrimoine mondial?

L'authenticité du bien du patrimoine mondial **a été préservée**.

##### 12.3.2 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel d'intégrité du bien du patrimoine mondial?

L'intégrité du bien du patrimoine mondial a été **préservée**.

##### 12.3.3 - Compte tenu de l'analyse faite à travers ce rapport, quel est l'état actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial?

La valeur universelle exceptionnelle du bien a été **préservée**.

##### 12.3.4 - Quel est l'état actuel des autres valeurs du bien ?

D'autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes **se dégradent partiellement**, mais l'état de conservation du bien du patrimoine mondial **n'a pas subi d'impact notable**.

##### 12.3.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'état de conservation du bien

Le point 12.3.4.3 concerne la basilique Saint-Remi uniquement.

#### 13. Impact de l'inscription au patrimoine mondial

##### 13.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial sur chacun des points suivants

Conservation	Très positif
Recherche et suivi	Très positif
Efficacité de la gestion	Très positif
Qualité de vie des communautés locales et groupes autochtones	Positif

Reconnaissance	Très positif
Éducation	Positif
Aménagement d'infrastructures	Très positif
Financement du bien	Très positif
Coopération internationale	Pas d'impact
Soutien politique pour la conservation	Très positif
Cadre juridique/de politique générale pour la conservation	Très positif
Promotion	Très positif
Coordination institutionnelle	Très positif
Sécurité	Pas d'impact
Égalité des genres	Pas d'impact
Services/avantages pour les communautés locales au niveau de l'écosystème	Positif
Inclusion sociale et équité et renforcement des opportunités pour tous, indépendamment de l'âge, du sexe, du handicap, de l'origine ethnique ou géographique, de la religion ou de la situation économique ou autre	Pas d'impact
Promotion d'un développement économique local inclusif et amélioration des moyens de subsistance	Positif
Contribution à la prévention des conflits, en respectant la diversité culturelle sur le périmètre et à proximité des biens du patrimoine	Positif
Autre	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

### 13.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant le statut de patrimoine mondial et ses impacts

#### 14. Bonnes pratiques de mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

##### 14.1 - Exemple de bonne pratique de protection, d'identification, de conservation ou de gestion du bien du patrimoine mondial

##### 14.2 - Définissez les sujets couverts par cet exemple de bonne pratique au niveau du bien

#### 15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

##### 15.1. Pertinence de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

##### 15.1.1 - Le processus de soumission des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?

La valeur universelle exceptionnelle du bien.

L'intégrité et/ou l'authenticité du bien.

Le suivi et l'établissement de rapports.

##### 15.1.2 - Veuillez noter le suivi apporté aux conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les entités suivantes

État partie	Bon suivi
Gestionnaires de sites	Bon suivi
Centre du patrimoine mondial	Peu de suivi
Organisations consultatives (ICOMOS, UICN, ICCROM)	Peu de suivi

#### 15.2. Utilisation des données

##### 15.2.1 - Comment les autorités responsables du bien prévoient-elles d'utiliser les données enregistrées à l'occasion de ce cycle de Rapports périodiques ?

Révision des priorités/stratégies/politiques de protection, gestion et conservation du patrimoine

Mise à jour des plans de gestion

##### 15.2.2 - Commentaires sur l'utilisation des données de ce cycle de soumission des Rapports périodiques

#### 15.3. Délais et ressources

##### 15.3.1 - Entités ayant participé au remplissage de ce questionnaire en ligne (cocher autant de cases que nécessaire)

Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel.

**15.3.2 - L'équilibre entre les genres a-t-il été respecté et appliqué dans le remplissage du présent questionnaire ?**L'équilibre entre les genres n'a **pas été explicitement pris en compte** ou mis en œuvre dans le processus.**15.3.3 - Avez-vous eu suffisamment de temps (environ dix mois) pour recueillir les informations nécessaires et remplir ce questionnaire ?**

Oui

**15.3.4 - Estimez le temps (heures de travail) nécessaire pour remplir ce questionnaire**

8 heures / 5 heures / 2 jours /

**15.3.5 - Avez-vous mobilisé des ressources supplémentaires pour remplir ce questionnaire ?**

		Non	Oui
15.3.5.1	Ressources humaines	X	
15.3.5.2	Ressources financières pour l'organisation des réunions de consultation/formations	X	

**15.4. Format et contenu du Rapport périodique****15.4.1 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter ce questionnaire ?**La **majeure partie** des informations requises était accessible.**15.4.2 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?**

		Très difficile	Difficile	Facile	Très facile
15.4.2.1	Facilité d'utilisation du questionnaire			X	
15.4.2.2	Clarté des questions			X	

**15.4.3 - Suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique****15.5. Formation et conseils****15.5.1 - Veuillez évaluer le soutien des entités suivantes en matière de formation et de conseils pour compléter le questionnaire**

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Peu de soutien
UNESCO (autres secteurs/bureaux hors-siège)	Peu de soutien
Commission nationale pour l'UNESCO	Peu de soutien
ICOMOS international	Sans objet
UICN international	Sans objet
ICCROM international/régional	Sans objet
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Sans objet

**15.5.2 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique**

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO	Peu de soutien
Représentant de l'État partie (Point focal national)	Bon soutien
Autres secteurs de l'UNESCO (par ex. bureaux hors siège)	Sans objet
Commission nationale pour l'UNESCO	Sans objet
ICOMOS international	Sans objet
ICCROM international/régional	Sans objet
ICOMOS national/régional	Sans objet
UICN national/régional	Sans objet
UICN international	Sans objet

**15.5.3 - Les sources de formation en ligne sur la soumission de Rapports périodiques, préparées par le Centre du patrimoine mondial, vous ont-elles aidé à remplir ce questionnaire ?**

Oui

**15.5.4 - Veuillez fournir d'autres commentaires sur les ressources de formation en ligne et les changements que vous aimeriez voir mise en œuvre.**

15.6. Actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

**15.6.1 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial**

Pas d'éléments proposés pour mise à jour.

15.7. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

**15.7.1 - Veuillez fournir des commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques**

**15.7.2 - Merci d'avoir répondu à toutes les questions. Nous vous invitons à contacter votre Point focal pour qu'il/elle valide et envoie le questionnaire au Centre du patrimoine mondial.**